

Date de dépôt : 26 novembre 2014

Rapport du Conseil d'Etat **au Grand Conseil sur la pétition concernant la modification de la** **circulation boulevard Jaques-Dalcroze, quartier de Rive**

Mesdames et
Messieurs les Députés,

En date du 16 mai 2014, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une pétition dont le libellé est le suivant :

Depuis lundi 10 décembre 2012, on assiste à une modification de la circulation du boulevard Jaques-Dalcroze dans le quartier de Rive, à savoir que les véhicules provenant de la rue Ferdinand-Hodler ne peuvent plus s'engager dans le boulevard Jaques-Dalcroze pour rejoindre le Rond-Point de Rive.

En effet, ils sont immédiatement redirigés vers la rue Ami-Lullin pour ensuite reprendre le boulevard Helvétique s'ils veulent se rendre sur le pont du Mont-Blanc ou le quai Gustave Ador, ou autres rues du quartier.

Il est important de rappeler ici que deux fois par semaine de 5 h du matin à 14 h se tient le marché de Rive dans le bas du boulevard Helvétique et que les véhicules arrivant à cette hauteur doivent bifurquer soit à gauche vers le Rond-Point de Rive ou à droite pour reprendre la place des Eaux-Vives.

Renseignements pris auprès de la Direction générale de la mobilité (ci-après DGM) et de son équivalent à la Ville, les instructions de modifications de ladite voirie ont été données par la DGM à la Ville une semaine auparavant, environ début décembre, la demande de modification provenant des TPG.

D'autre part, une douzaine de places de parking sont supprimées sur le boulevard Jaques-Dalcroze et sept places dans la rue Ami-Lullin. Aucune nouvelle place supplémentaire en sous-sol n'est créée en compensation comme le veut la loi.

Les pétitionnaires demandent au Département de l'intérieur, de la mobilité et de l'environnement (DIME) de faire rétablir par ses services la circulation au boulevard Jaques-Dalcroze quartier Rive telle qu'elle existait avant ces modifications.

*N.B. 36 signatures
p.a. Madame Fabienne Gautier
Présidente de la Fédération du
Commerce Genevois
19, Bvd Helvétique
1207 Genève*

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Depuis fin 2012, une mise à l'essai pour une année d'un nouveau schéma de circulation dans le secteur du rond-point de Rive a été effectuée. Les objectifs étaient de faciliter la progression des 110 véhicules des Transports publics genevois (TPG) empruntant le rond-point aux heures de pointe et de réduire le nombre d'automobiles stationnées en double-file dans le rond-point.

En conformité avec la procédure de mise à l'enquête, la direction générale des transports (DGT) a procédé à une évaluation de l'essai par une consultation de la Ville de Genève, des TPG, du département de l'économie et de la sécurité et du Conseil des déplacements, ainsi qu'à une enquête publique qui a donné lieu à des remarques du TCS, du GTE, de l'ASTAG et de la Fédération du commerce genevois.

Les observations de la Ville de Genève et des TPG sont globalement favorables à la pérennisation du schéma de circulation. En effet, il a permis une amélioration nette de la progression des véhicules TPG dans le secteur avec un gain de 9% sur le temps de parcours des tramways, de une minute aux heures de pointe pour la ligne 7 et une fiabilisation des temps de parcours pour les autres lignes. Il a aussi permis de créer 41 places deux-roues motorisés et 152 places vélos en remplacement des 19 places voitures compensées dans le parking Saint-Antoine. Les temps de parcours des véhicules individuels ont également été améliorés par rapport à la situation avant la mise en place du nouveau réseau TPG de 2011.

La DGT a également entendu les demandes des commerçants en ajoutant une place de livraison supplémentaire dans le rond-point de Rive. Le département de l'environnement, des transports et de l'agriculture a décidé de réouvrir l'accès à la rue Ami-Lullin en provenance du boulevard Jaques-Dalcroze dans le sens de la descente. La réalisation effective de ce nouvel accès par la Ville de Genève se déroule dès la mi-octobre. Ce laps de temps important s'explique par le souhait de trouver une solution provisoire d'aménagement permettant non seulement de sécuriser le cheminement piétons, mais également de préfigurer le futur aménagement de la rue Pierre-Fatio et du rond-point de Rive et d'être compatible avec la piétonisation qui accompagnera la réalisation du parking des Clés de Rive.

Le concours pour l'aménagement de la rue Pierre-Fatio et des rues adjacentes va se dérouler durant l'année 2015 sous pilotage de la Ville de Genève avec l'objectif d'avoir des dépôts d'autorisation de construire coordonnés avec le parking des Clés de Rive. Le canton de Genève y sera associé et validera les propositions d'aménagement qui lui seront soumises.

Si les mesures détaillées restent encore à préciser, le déplacement du marché de Rive du boulevard Helvétique à la rue Pierre-Fatio fait partie des certitudes à mettre en œuvre, de même qu'un caractère piétonnier marqué au rond-point de Rive en cohabitation avec les transports publics. Le Conseil d'Etat sera particulièrement attentif au bon déroulement des procédures de consultation des commerçants et des riverains pour la mise en œuvre de ce projet majeur pour la qualité de vie urbaine, l'animation du centre-ville, la vitalité des commerces et la complémentarité des modes de transport.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
François LONGCHAMP